

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ RÉGIONALE  
DE COMTÉ DE  
LA HAUTE-CÔTE-NORD



## AVIS PUBLIC

est, par les présentes, donné à toute la population de la Municipalité Régionale de Comté de La Haute-Côte-Nord :

QUE le *Règlement 153-2021 décrétant la création d'un fonds de roulement à la MRC de La Haute-Côte-Nord*, adopté par le conseil de la MRC le 16 février 2021, est entré en vigueur le 19 mars 2021, conformément à la loi.

Donné aux Escoumins, ce 12<sup>e</sup> jour d'avril 2021.

Paul Langlois

Directeur général et secrétaire-trésorier